

PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENCAUSSE
SESSION N°1.2024
DU 11 JANVIER 2024

Exécutif : Eliane MARSIGLIO.

Présents : TURIS Lilian, DE NALE Marc, BRASSART Guillaume, GUYON Cédric, DELUPPE Marie, PINTER Mathieu
Absente : LAURET Laurence.

Secrétaire de séance : DE NALE Marc

Approbation du compte rendu de séance du 10 octobre 2023.

Délibérations

- Lancement de la concertation sur la Cartographie des Zones d'Accélération des EnR

Zonages établis :

Toute la commune pour :

- le photovoltaïque et le solaire en toitures
- le photovoltaïque et le solaire au sol chez les particuliers autour des habitations
- Géothermie en superficiel
- Bois

Sur les exploitations agricoles : méthanisation en autoconsommation.

(le photovoltaïsme au sol sur terres agricoles et l'agrivoltaïsme seront traités lorsque les décrets seront parus.)

La municipalité s'oppose par contre à l'éolien et à la pose de panneaux sur les plans d'eau .

Date de la consultation : du 01/02/2024 au 15/02/2024.

Mise à disposition d'un registre en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Les modalités de la concertation sont validées à l'unanimité.

- Prime Pouvoir d'achat

Les deux salariés ont des rémunérations brutes inférieure à 23700 euros (période de référence 01/07/2022 au 30/06/2023)

Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat est de 800 euros (sur un temps de travail équivalent à un temps plein).

Le conseil municipal valide à l'unanimité le montant maximum. La saisine du comité social territorial sera faite sur ces montants.

Devis

- Remplacement du tracteur tondeuse
Devis de 4500 euros validé.
- Rénovation du monument aux morts :
Reporté

Débat d'orientation budgétaire : Priorités sur 2024

Report au prochain conseil

Mise en conformité du document d'urbanisme
--

Le PLU de la commune devra être en conformité avec le SCOT de Gascogne et la Loi Climat et résilience . La mise en conformité porte sur plusieurs points dont la surface ouverte à la construction.

La réflexion de passer en PLU intercommunal est en réflexion auprès de la CCBL.
Des réunions ont été proposées aux élus afin qu'ils puissent se positionner.

6 élus sont CONTRE un PLU intercommunal, 1 POUR.

Informations

- Organisation des vœux :
Les vœux auront lieu le 21 janvier 2024 à 16h.

- Autres :
(bio déchets : report au prochain conseil)
La machine à pain a été retirée sans avertissement à la mairie. Le boulanger contacté expose des problèmes de rentabilité.

Entretien voiries communales insatisfaisant. Un courrier sera fait à la CCBL.

Fin de séance